

WASHBURN, W.E., ed., 1988. History of Indian-White relations, in *Handbook of North American Indians*, vol. 4, Washington, Smithsonian Institution.

De la réforme agraire aux unités de conservation

Histoire des réserves extractivistes de l'amazone brésilienne

Catherine Aubertin
Florence Pinton

Les grands projets géopolitiques des années 70 ont favorisé la multiplication des fronts pionniers en Amazonie. Le mouvement s'est singulièrement ralenti avec la chute du régime militaire et l'avènement de la "Nouvelle République" en 1985, la crise économique et le développement des pressions écologiques. L'exaltation conquérante à repousser la frontière semble avoir cédé la place à une nouvelle idéologie, celle de l'environnement.

Le propos de cet article est de montrer comment ce changement de relation entre le Brésil et son territoire s'est effectué et quelles en sont les implications. Pour cela, on étudiera l'*unité de conservation* qui apparaît aujourd'hui comme un nouveau modèle d'occupation de l'Amazonie : la *réserve extractiviste*.

Dans une première partie, on retracera comment l'Amazonie des fleuves que l'on croyait condamnée à disparaître est apparue sur le devant de la scène internationale et comment le cadre juridique des réserves extractivistes a été élaboré. Dans une deuxième partie, à partir d'une expérience de terrain, une participation au dossier d'ouverture de réserve à Carauari, Haut Jurua, on analysera les principales questions posées par la mise en oeuvre de ces réserves. En conclusion, on s'interrogera sur les conséquences territoriales de cette mise en pratique du développement durable.

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : B* 7512 Ex : 1

Fonds Documentaire ORSTOM



010007512

I - LE RÉVEIL DE L'AMAZONIE DES FLEUVES

1. Le bilan écologique de l'intégration nationale

Les plans d'intégration de l'Amazonie poursuivis par les militaires (1964-1985) reposaient sur la construction de grands axes routiers dans des régions autrefois uniquement desservies par les fleuves et l'octroi d'avantages fiscaux à l'installation de grandes entreprises, en particulier d'élevage, en "Amazonie légale"¹. Les projets étaient clairement d'ordre géopolitique : il fallait affirmer la puissance de l'État sur l'ensemble du territoire et inscrire le Brésil dans le processus de modernité (Becker, 1990). Les exigences des bailleurs de fonds ont contribué à organiser la colonisation agricole des abords des routes. La Banque mondiale mettait en effet, comme condition au financement du bitumage de la route Cuiaba-Porto Velho, la réalisation d'un volet "social". L'avancée de la frontière ne visait alors pas à tirer partie de l'écosystème amazonien, ni des traditions de ses habitants. La principale ressource à exploiter était cette étendue de terres réputées libres et fertiles, disponibles pour toutes spéculations. Cette occupation de l'Amazonie s'est ainsi faite avec une population migrante, au moyen de grands défrichements et par l'introduction de produits et de méthodes de culture connus de colons dans leur région d'origine, ou que les organismes d'encadrement encourageaient, sans adaptation particulière aux spécificités du milieu amazonien.

Cette réorganisation de l'espace a mis en relation directe les centres consommateurs du Sud avec les grandes fazendas d'élevage ou les périmètres de colonisation ouverts dans la forêt. L'Amazonie des routes avec ses villes-champignons éclipse alors totalement l'Amazonie des fleuves. Hors le bois, les produits naturels de la forêt y sont ignorés, tout comme les réseaux traditionnels de commercialisation et les échanges fluviaux qui structurent l'activité économique et sociale des habitants des rives des fleuves.

¹ Il existe de nombreuses définitions de l'Amazonie selon que l'on s'intéresse à son cadre administratif et statistique (la région Nord, composée des États du Rondonia, de l'Acre, de l'Amazonas, du Roraima, de l'Amapa, du Para et du Tocantins), à la zone concernée par les subventions pour l'Amazonie ("l'Amazonie légale") ou aux zones de forêts tropicales ou encore aux écosystèmes amazoniens...

Sur les fronts de colonisation, les échecs agricoles dus à une méconnaissance du milieu, à la faiblesse de la force de travail et du capital, sont nombreux. La spéculation foncière et le développement de l'élevage se révèlent les stratégies les plus couramment observées. On ne reviendra pas ici sur l'analyse des fronts pionniers, largement traités par ailleurs (Aubertin et Léna, 1986).

Le coût écologique est très lourd. L'étendue des défrichements est sans commune mesure avec les faibles résultats économiques obtenus. L'usage du feu est, pour les petits colons comme pour les grands éleveurs, la technique la plus rapide et la moins coûteuse pour s'approprier et pour valoriser à court terme la ressource productive fondamentale : la terre. L'image de l'Amazonie en flammes choque la communauté internationale¹. Par ailleurs, les thèses écologiques gagnent de l'audience et remettent en cause le modèle de développement économique qui a dominé jusqu'alors.

En 1985, les militaires quittent le pouvoir. La démocratisation de la vie politique s'accompagne d'une décentralisation des pouvoirs. Le désengagement de l'État permet aux oligarchies de revenir sur le devant de la scène et à de nombreuses associations de représenter la "société civile". Parallèlement, le Brésil, fortement endetté, est plus sensible aux pressions extérieures.

C'est dans ce contexte -bilan écologique désastreux, affaiblissement de l'État, multiplication des groupes de pression, diffusion du concept de développement durable promu par les institutions internationales-, que les modes d'occupation et d'exploitation traditionnels de l'Amazonie, jusqu'alors ignorés ou dénigrés, sont considérés comme les formes locales les mieux adaptées à la gestion des ressources naturelles.

¹ Alors que certains dénoncent les désastres écologistes, d'autres dénoncent les écologistes du désastre... Sur cette polémique et pour de plus amples informations voir les articles de Pinto, Fearnside, Alvim et Léna dans le dossier "Amazonie, une réserve en sursis" du Monde des débats, 1995.

II. DE L'EXTRACTIVISME...

Puisque l'agriculture moderne et le défrichement sont condamnés, l'attention se porte alors sur les activités de collecte de produits naturels où la nature est censée offrir ses fruits à l'homme, pour peu que celui-ci la respecte. Mais la cueillette, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, est une activité difficilement isolable d'un mode de production plus large. Les Amérindiens et les habitants des rives du fleuve dans leur ensemble pratiquent une agriculture de subsistance, la chasse, la pêche et font du petit élevage. Quant aux produits de l'extractivisme (gommes, huiles, fruits, fibres...), ils ont été d'emblée exploités dans le cadre de rapports marchands et non pour la reproduction du groupe domestique. Le terme d'extractivisme même est symbolique : néologisme tiré du portugais *extrativismo* qui désigne toute activité d'extraction, il illustre bien le comportement minier du colonisateur sur les terres conquises. Il n'évoque guère la coexistence harmonieuse de l'homme et de la nature.

Par ailleurs, la variété de produits, la dispersion des espèces, leur type d'exploitation (ramassage, coupe, abattage, saignée, écorçage...), leur type de première transformation (trituration, distillation...), leur importance très variable dans les activités économiques des Amazoniens, empêchent toute approche globale de l'extractivisme (Lescure, Pinton et Empereire, 1995).

L'heure de gloire de l'extractivisme est due au boom du caoutchouc. Depuis l'écroulement des cours après l'entrée en production des plantations malaises en 1912, l'activité semble de peu d'importance et sur le déclin. Peu à peu, les principaux produits de la forêt ont été remplacés par des substituts de synthèse ou ont été domestiqués et plantés dans des zones proches des centres de commercialisation. Le nombre de produits exploités diminue régulièrement. Entre 1974 et 1987, les recensements de l'IBGE portant sur "la production de l'extractivisme végétal et la sylviculture" sur tout le Brésil, notent que les produits de l'extractivisme exploités sont passés de 56 à 34. Trois produits seulement représentent 80% de la valeur des exportations en 1985 : la noix du Brésil, le cœur de palmier (également exploité en plantation) et la cire de Carnauba (qui provient exclusivement de la région Nordeste du Brésil) (Programa piloto, 1994 : 62).

En 1992, la production de caoutchouc (9.000 tonnes) de la région amazonienne ne représente plus qu'un quart de sa production de 1985. Plus grave, le caoutchouc amazonien n'est guère en mesure de rivaliser avec le caoutchouc produit dans les plantations de la région Centre-Sud du pays qui sont entrées en production à la fin des années 80. Ces plantations, pour la plupart liées aux grands fabricants de pneumatiques, ont leur marché garanti et sont proches des centres de consommation. Elles représentent déjà, en 1992, 80% de la production brésilienne de caoutchouc naturel (Aubertin, 1995). Dans ce contexte, on voit mal comment la taxe de régulation du marché du caoutchouc (TORMB) prélevée sur les caoutchoucs naturels et synthétiques importés pour, théoriquement, assurer un salaire minimum au *seringueiro* amazonien, pourrait à elle seule garantir la poursuite de l'exploitation de caoutchouc naturel en Amazonie.

C'est donc paradoxalement lorsque le principal produit de l'extractivisme semble condamné que l'activité connaît un regain d'intérêt. Car, pour comprendre l'importance de l'extractivisme, malgré son faible poids économique, il faudrait prendre en compte la diversité des produits, les petits marchés locaux, les échanges non marchands et l'autoconsommation qui n'apparaissent pas dans les statistiques, alors que tous les Amazoniens des fleuves connaissent et exploitent les produits de la forêt. Mais surtout, il faut rappeler son rôle dans l'occupation de l'Amazonie et la permanence du système social qui le caractérise. Enfin, il faut évoquer la lutte des *seringueiros* de l'État d'Acre.

II.1 La lutte des seringueiros

L'exploitation des produits naturels de la forêt, en particulier la collecte du caoutchouc, a fortement structuré l'occupation et l'organisation sociale de l'Amazonie. Cette occupation se caractérise par sa très faible densité démographique (300.000 personnes vivaient des produits de la forêt) et par son très fort contrôle social.

Chaque *seringueiro* est responsable de plusieurs chemins de collecte qui s'étendent en moyenne, selon la distribution des populations d'hévéas, sur 300 hectares. Il travaille seul. Son contact avec l'extérieur passe par celui qui détient la maîtrise des communications fluviales. Cette particularité a permis l'instauration d'un système d'exploitation : *l'aviamento*. Le collecteur de produits doit

fournir exclusivement son patron qui lui facture largement les biens de première nécessité introuvables en forêt. Tout le système repose sur la perpétuation d'une situation de dette où les produits fournis ne pourront jamais couvrir le coût de survie du collecteur en forêt. Ce monopole de l'accès au marché a connu des applications très variables dans le temps et selon les régions, allant de l'organisation de véritables camps de travail à une relation de paternalisme où le *seringueiro* travaille comme producteur autonome.

Dans les années 80, la construction de la route Porto Velho - Rio Branco qui relie la capitale du Rondonia à la capitale de l'État d'Acre favorise le défrichement des terres en bordure de la route. Ici, dans l'Acre, l'Amazonie des routes entre en contact avec l'Amazonie des fleuves. Ici, les *seringueiros* ont déjà une longue tradition de lutte. Les terres peu rentables des *seringais*, soudain valorisées, sont vendues par les *seringalistas* aux industriels et fazendeiros du Sud du Brésil qui profitent des aides du gouvernement pour ouvrir de grandes fazendas où domine l'élevage. Les *seringueiros* sont "oubliés" dans ces transactions. Organisés autour de Chico Mendes qui crée en 1985 le Conseil national des *seringueiros* (CNS), ils luttent contre ces défrichements et obtiennent en 1987, par des manifestations pacifiques, l'arrêt des financements de la Banque Interaméricaine de développement (BID) pour le bitumage de la route. Chico Mendes est alors invité aux USA et rencontre les puissants groupes écologistes américains. Une alliance se noue qui englobe également les mouvements indigénistes. La lutte politique pour la reconnaissance des droits du *seringueiro* est relayée par les scientifiques, les réseaux écologistes et les médias internationaux, comme une lutte pour la préservation de la nature.

La proposition de réserves extractivistes, "réforme agraire du *seringueiro*" (CNS, 1989), est avancée en 1985 lors de la constitution du CNS. Elle prendra corps avec l'émotion que suscite dans le monde entier l'assassinat de Chico Mendes à la fin de 1988. Sous les pressions internationales, le Brésil se dote en effet des structures susceptibles d'intervenir dans les problèmes d'environnement et confirme, lors du Sommet de la Terre, Rio 92, son intention de défendre son environnement.

Grâce à la rencontre de la lutte des travailleurs de l'extractivisme et des groupes écologistes internationaux, l'Amazonie traditionnelle,

que l'on croyait condamnée à disparaître, est redécouverte et s'impose comme référence pour un modèle de développement durable.

II. 2 La création des réserves extractivistes

Le cadre juridique

Le Programme national de réforme agraire avait déjà en 1987 proposé la création de dix zones vouées à l'extractivisme et encadrées par l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA). La création de ces zones était l'objectif du mouvement politique des *seringueiros*. Elles devaient leur permettre de rester en forêt, de réaliser une réforme agraire qui respecte leur mode traditionnel de vie, la modernisation de leurs méthodes de travail et l'implantation de systèmes de santé et d'éducation adaptés à leurs besoins. Mais les projets de réforme agraire tournent vite court et sont abandonnés au profit des projets de protection de l'environnement...

La constitution brésilienne de 1988, par exemple, insiste sur le respect de l'environnement dans les thèmes se référant à l'ordre social (art. 225). "Il est des attributions du pouvoir public de préserver et de restaurer les processus écologiques essentiels, de contrôler les activités qui touchent à l'équilibre de l'environnement et la qualité de la vie, de préserver la diversité et l'intégrité du patrimoine génétique du pays, de protéger la faune et la flore, de créer des réserves territoriales qui seront particulièrement protégées, et de promouvoir l'éducation et la conscientisation en matière d'environnement".

En 1989 est créé l'Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources naturelles (IBAMA), qui s'occupera désormais des réserves extractivistes, considérées comme des Unités de conservation de l'environnement, dans le cadre de la Politique nationale pour l'environnement. Créées par décret présidentiel (n°98.897/90), les réserves extractivistes y sont définies comme des espaces territoriaux appartenant à l'Union, destinés à l'utilisation soutenable et à la conservation des ressources naturelles renouvelables, par la population qui travaille traditionnellement avec les produits de la forêt. Elles font l'objet d'une concession de droit d'usage délivrée à la population extractiviste, selon un plan d'utilisation approuvé par l'IBAMA. Pour qu'un espace soit classé comme réserve extractiviste, il est donc nécessaire qu'il offre un potentiel de produits de l'extractivisme, la possibilité d'une exploitation

soutenable et la présence de population se livrant traditionnellement à une activité extractiviste.

Quatre réserves font l'objet de décrets : elles couvrent 2.162.989 hectares et concernent 22.252 personnes.

Nom	État	n° décret	Superficie en hectare	Population	Activités extractives
Alto Jurua	Acre	98.863/90		5.821	caoutchouc
Chico Mendes	Acre	99.144/90	506.186	12.017	noix du Brésil caoutchouc
Rio Cajari	Amapa	99.145/90	970.570	3.639	noix du Brésil
Rio Ouro Preto	Rondonia	99.166/90	481.650	775	caoutchouc
			204.583		

A partir de 1992, c'est le Centre national de développement soutenable des populations traditionnelles (CNPT), directement rattaché à la présidence de l'IBAMA, qui est chargé de suivre la mise en oeuvre des réserves extractivistes. Le statut de réserve étant désormais réservé à "ces communautés qui traditionnellement et culturellement tirent leur subsistance de l'extraction de biens naturels". Cinq autres réserves ont été créées sur cette base en 1992. L'une d'elle -Marinha do Pirajubaé- tire sa subsistance d'un mollusque dans l'État du Santa Catarina (sud du Brésil). Les quatre autres sont situées en Amazonie et organisées autour de l'exploitation du palmier babaçu. Mais il ne s'agit ici plus de l'écosystème de la forêt amazonienne. La réserve du Quilombo Flexal, comme son nom l'indique, aurait dû être régularisée comme quilombo¹. Sans doute le statut de réserve était-il plus aisé à obtenir...

De la revendication politique des travailleurs de l'extractivisme pour une réforme agraire avec l'aide de l'INCRA, on est donc passé à la défense de l'environnement avec l'IBAMA, puis à la défense des populations "traditionnelles" avec le CNPT²...

¹ Un quilombo est un territoire conquis par des esclaves noirs en fuite. Leurs descendants peuvent, selon la Constitution, obtenir les droits légaux sur ces terres.

² Malgré l'alliance proclamée du "peuple de la forêt" (les indiens et les seringueiros), les indiens échappent à la juridiction du CNPT. Leurs

Une fraction idéale d'un tout

L'originalité des réserves extractivistes est qu'elles abolissent la propriété privée et mettent en oeuvre une exploitation "soutenable" de la forêt fondée sur la propriété commune. En ce sens, elles vont à l'encontre des tendances dominantes, qui prônent la privatisation des ressources naturelles¹.

Un contrat de concession de droit d'usage est signé entre l'IBAMA et l'association ou la personne juridique de droit privé qui représente et est chargée de la gestion de la réserve. Puis, l'association répartit entre les chefs de famille, habitants de la réserve extractiviste, non des lots mais une "fraction idéale d'un tout", l'exploitation de l'usufruit se faisant de façon collective. En effet, le découpage en lots, outre qu'il pousserait à une appropriation privée, n'est pas adapté à la dispersion des ressources et aux pratiques. Par exemple, dans le cas du caoutchouc, le chemin de collecte serait coupé par des limites géométriques sans signification pour l'activité du *seringueiro*. Ce droit n'est pas cessible -ni négociable, ni transmissible- et est soumis à l'observation des règles de la réserve. Il peut être retiré en cas de dommage porté à l'environnement (Diario Oficial, 1990 : art.4).

L'organisation responsable de la gestion de chaque réserve doit être une association, ou des associations, composées de tous les habitants de la réserve et ne pas inclure d'individus extérieurs aux réserves. On reconnaît cependant que pourront être reconnues les entités représentatives existantes si elles se constituent en sous-ensembles spécifiques.

revendications territoriales sont traitées par la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) qui dépend du Ministère de l'Intérieur.

¹ L'accès libre aux ressources d'intérêt commercial conduirait à terme à la surexploitation et à l'inefficacité économique. La propriété privée garantirait une meilleure gestion. Ce raisonnement, explicite dans divers projets récents de la Banque mondiale, repose sur la confusion entre accès libre et propriété commune. La propriété commune, telle qu'elle est observée chez de nombreuses sociétés, est toujours régie par un contrôle social sur les divers modes d'accès aux ressources et permet généralement la pérennité de celles-ci (Weber et Reveret, 1994). Pour une présentation "militante" des réserves et des données récentes, voir les textes réunis par Arnt, 1994.

Il est jugé préférable que la commercialisation des produits soit confiée à des coopératives distinctes des associations qui gèrent les réserves. Les organisations économiques peuvent, quand il est nécessaire, inclure des personnes extérieures aux réserves. Les entités représentatives des habitants et les entités économiques doivent être organisées afin d'être indépendantes financièrement (Programa piloto, 1994).

L'IBAMA doit se charger de désapproprier les terres pour les confier aux responsables des réserves. Malheureusement, l'IBAMA ne dispose pas des outils juridiques suffisants. Comment s'y retrouver entre les terres de l'Union, les terres de l'État, les terres municipales ? Par ailleurs, l'expropriation des terres publiques dont la superficie est supérieure à 2.500 ha, pour concession à une personne physique ou juridique, demande l'approbation du Congrès national (Programa piloto, 1994).

Ces difficultés juridiques font qu'encore aujourd'hui la situation foncière de ces réserves n'est pas réglée. Le fait que les réserves aient été créées par décret présidentiel sans passage devant l'assemblée nationale fragilise leur statut. Le décret a été signé sans considération pour la situation foncière. Toutes les terres n'ont pas encore été expropriées, les limites ne sont pas définitivement fixées. Les concessions de droit d'usage n'ont pas été données par l'IBAMA.

Quels acteurs ?

On voit très vite en étudiant le Programme pilote de la Banque mondiale (Programa piloto, 1994) que le principal problème réside dans le manque d'organisation de la population qui bénéficiera du statut de réserve et de la faiblesse de l'appui des institutions gouvernementales locales (mairie, sections locales des systèmes nationaux d'éducation et de santé,...). En contrepartie, on ne peut qu'être étonné du très grand nombre d'intervenants de tous statuts et de toutes nationalités dans la constitution de ces réserves : banques, syndicats, ONG, universités...

A titre d'exemple, voici une liste, non limitative, des intervenants dans la mise en oeuvre de la réserve extractiviste du Haut Jurua (Programa piloto, 1994) :

C'est l'Association des seringueiros et des agriculteurs de la réserve extractivistes du Haut Jurua (ASAREAJ) qui sera détentrice de

la concession d'usage de l'IBAMA. Créée en 1989, elle est forte de 500 membres. Elle a été soutenue ou est soutenue, dans le cadre de divers projets allant de l'éducation à la recherche agronomique, par (en ordre d'entrée en scène) : la représentation locale du Conseil National des Seringueiros (CNS-AJ); le Centre oecuménique de documentation et d'information (CEDI), organisation de l'Église catholique dont le siège est à São Paulo; la Health Unlimited (HU), ONG qui intervient dans le domaine de la santé; l'Université de l'État de São Paulo de Campinas, (l'UNICAMP); l'Université fédérale de São Paulo (l'USP); la Mac Arthur Foundation, qui finance les universités...; la Banque nationale de développement économique et social (la BNDES); l'Entreprise brésilienne de recherche agronomique, l'EMBRAPA; le Centre national de développement soutenable des populations traditionnelles, le CNPT, dépendant de l'IBAMA; l'Ambassade de Grande Bretagne; la Fondation Gaia; la Fondation Chico Mendes; l'Environmental Defense Fund (EDF)...

On notera que la principale activité de ces intervenants et la plus grande part des financements attribués, concernent d'une part la formation des communautés et des associations qui géreront la réserve, et la constitution des dossiers techniques de faisabilité afin d'assurer le statut juridique définitif de la réserve.

III - LES AMBIGUÏTÉS DU STATUT DE RÉSERVES EXTRACTIVISTES. L'EXEMPLE DE CARAUARI

Nous avons vu très rapidement comment ont été construites les réserves extractivistes. Plusieurs ambiguïtés ont incidemment été soulevées. On verra maintenant comment elles se traduisent concrètement en rendant compte d'un travail réalisé dans la région de Carauari, municiple de l'État d'Amazonas, en 1993¹.

Tout au long du processus qui a conduit à la création de réserves, les membres de la "société civile" ont été très influents. Ce sont eux qui ont aidé à la formulation des revendications, qui ont organisé la

¹ Nous nous référerons ici aux résultats de la mission effectuée sur le pouvoir local face à l'exploitation des ressources naturelles. Pour davantage de données de terrain, voir (Aubertin et Pinton, 1993).

pression politique, alerté les médias... La lutte des seringueiros de l'Acre, issue du mouvement syndical, a été soutenue et en partie appropriée par les intellectuels réunis dans diverses ONG, par des scientifiques et par des fonctionnaires acquis à la cause écologique. Il est légitime de se demander si cette alliance ne s'est pas faite au prix d'une redéfinition des aspirations initiales des travailleurs, si la solution trouvée -la réserve- est applicable à d'autres situations et quelles modifications de comportement envers la forêt sont observées dans les réserves.

III. 1. Une demande d'ouverture de réserve

La recherche impliquée

Notre équipe¹ a été saisie d'une demande d'expertise pour la constitution d'un dossier de création de réserve extractiviste dans le municé de Carauari, sur le Haut Jurua.

La "demande sociale" a été transmise à l'Institut national de recherche sur l'Amazonie (INPA) par un fonctionnaire du CNPT, de la représentation de l'IBAMA de Manaus. L'INPA travaille en coopération avec de nombreux instituts de recherche internationaux. Il est engagé avec l'ORSTOM sur un programme "Extractivisme végétal en Amazonie centrale - Viabilité et développement", étude financée par la CEE et l'UNESCO, et par le programme SOFT du Ministère français de l'environnement. Plusieurs missions se sont alors déroulées sur l'emplacement de la future réserve à 780 km de Manaus à vol d'oiseau et à 1.676 km par voie fluviale.

L'intervention des scientifiques est désormais indispensable pour réaliser le dossier technique de faisabilité et les inventaires nécessaires à l'engagement d'une procédure d'ouverture de réserve. Par leur intermédiaire, les instigateurs de la réserve comptent également mobiliser un maximum d'interlocuteurs, les étrangers étant alors très bien vus.

Cette demande n'est pas forcément intégrée dans une démarche scientifique. Le chercheur est transformé en expert technique et en

¹ Cette recherche a été réalisée dans le cadre de travaux menés depuis 1990 par une équipe franco-brésilienne regroupant des chercheurs de sciences de la nature et des sciences sociales, de l'INPA et de l'ORSTOM

allié politique, mais il faut être conscient que son expertise et sa bienveillance deviennent une condition de l'accès au terrain. Et ce d'autant plus, que contrairement aux fronts pionniers de l'Amazonie des routes, où chacun peut mener ses enquêtes pour peu qu'il dispose d'une voiture et de l'autorisation des organismes de recherche brésiliens, le chercheur est forcément dépendant en forêt. L'accès aux réserves est sévèrement contrôlé par le CNS qui est seul habilité à en délivrer les autorisations. Les contraintes matérielles sont beaucoup plus lourdes : le chercheur est tributaire, pour le moindre de ses déplacements, des bateaux du CNS, du logement et de la nourriture fournis par les communautés.

Pour la recherche en sciences sociales, le changement est radical. Ces populations ne sont plus des populations "à étudier", elles sont devenues sujets de leur histoire, commanditaires de la recherche, lectrices et juges de la littérature qui les concerne et dont elles se servent pour faire valoir leurs droits. Le scientifique aide à formuler les revendications, il fait du conseil technique, de la médiation, de l'analyse documentaire et apporte des éléments juridiques.

Au delà de ce rôle technique, si le scientifique poursuit effectivement sa recherche et participe à l'amélioration des connaissances, l'appropriation des résultats par les communautés pose problème. Il manque les relais de l'encadrement technique et de la vulgarisation agricole.

La formation de la "demande sociale"

Les premières enquêtes effectuées auprès des notables, responsables politiques et syndicaux de la ville de Carauari, ont rapidement montré que le projet de réserve extractiviste n'était guère connu et que personne n'était capable de donner un contenu précis à cette revendication accueillie dans l'indifférence. En revanche, nombreux étaient ceux qui s'accordaient pour dire que les "populations de l'intérieur" se trouvaient dans une impasse face à l'effondrement du marché traditionnel du caoutchouc et qu'une solution devait être trouvée.

Un rapide historique permet de comprendre comment s'est constituée cette "demande sociale". Le Père João Derickx, religieux hollandais connu pour son engagement auprès des populations de *seringueiros*, signataire de la Charte de Curitiba qui a marqué l'irruption de la société civile au côté du CNS, était alors responsable

de la paroisse de Carauari. Il raconte à la fin de son livre *Jurua, o rio que chora*, comment, en août 1991, cherchant à s'informer sur les prix du caoutchouc au siège de l'IBAMA à Brasilia, il est parvenu devant un bureau portant la mention "réserves extractivistes". L'IBAMA, qui préparait le Sommet de la Terre de Rio-92, travaillait alors sur différents projets de conservation. La création d'une réserve extractiviste pour maintenir les populations sur place, tout en valorisant leurs activités et en préservant la forêt, a paru alors s'imposer.

La proposition de l'Église catholique, reprise par les travailleurs sociaux du MEB, le Mouvement d'Éducation de Base, a été évoquée au cours de réunions avec les syndicats, les institutions locales et les représentants des communautés à Carauari. Elle se confond avec l'immense effort fourni par le MEB dans l'éducation, le soutien et l'encadrement des trois plus importantes communautés concernées directement par le projet et regroupées en association depuis 1991. La réserve extractiviste rejoint l'idéal de gestion communautaire prônée par l'Église et les mouvements de gauche car elle s'appuie sur la prise en charge collective des ressources par la population souveraine. L'expérience a en effet appris à se méfier des régularisations foncières par l'octroi de titres individuels de propriété. La terre devient alors une marchandise soumise à la vente et, dans le cadre de regroupements communautaires, cette transformation juridique favorise la différenciation sociale et la cession des terres aux plus puissants. Le statut de réserve extractiviste, qui implique l'appropriation collective des terres, apparaît comme une garantie de sécurité et de justice et s'inscrit ainsi dans les débats sur les formes sociales les plus adaptées à la gestion des ressources naturelles.

III. 2. Une réserve pour qui ?

Le territoire de la future réserve est situé sur les rives du fleuve Jurua à une distance de 1 à 5 jours de bateau de la ville de Carauari.

Une petite ville amazonienne

Carauari, siège du municpe du même nom, est une petite ville qui compte actuellement environ 12.000 habitants, ce qui représente 60% de la population totale du municpe. On ne peut pas dire qu'elle ait

connu d'heure de gloire, sa fondation en 1911 étant relativement tardive dans l'épopée du caoutchouc. L'essentiel de la population, propriétaires fonciers, patrons, commerçants, *seringueiros*, vivait alors dans les terres de l'intérieur, découpées en de multiples *seringais*. Avec le démantèlement progressif du marché du caoutchouc, l'arrivée de la Petrobras dans les années 70 va provoquer une formidable attraction vers ce petit centre urbain. Nombreux seront les *seringueiros* à se transformer en ouvriers regroupés dans une enclave industrielle moderne, travaillant à la prospection de gaz.

L'activité de Carauari est relativement réduite. Trois sociétés recrutent de la main-d'œuvre pour la Petrobras, près de 1.000 personnes par tranches de 14 jours sont envoyées à Urucu, sur le nouveau gisement exploité. Les autres employeurs sont l'État fédéral (fonctionnaires de la santé et de l'éducation) et la mairie. Avec l'arrivée du nouveau maire en 1992, le nombre de fonctionnaires est passé de 1500 à 150 employés sans troubles majeurs...

Le commerce lié à l'extractivisme est quasi nul. Le caoutchouc ou la *sorva* (dont le latex est utilisé dans la fabrication de gommes à mâcher) ne trouvent plus d'acheteurs. On compte autour de la ville environ 150 petits agriculteurs. Mais la ville est loin d'être auto-suffisante et achète l'essentiel de ses produits à Manaus. Si l'offre est faible, la demande l'est également du fait du manque de ressources et d'un modèle de consommation essentiellement axé sur la farine de manioc et le poisson.

La pêche ne permet pas d'approvisionner la ville et l'élevage est un secteur peu dynamique. Quant à l'exploitation forestière, elle échappe totalement au contrôle du municpe. L'activité non agricole se résume à une fabrique de glace pour la congélation du poisson, quelques scieries, une briqueterie, de nombreuses boulangeries et petits commerces, et à une petite industrie artisanale d'antennes paraboliques...

Les activités productives de Carauari ne sont pas soumises à l'impôt. Les ressources du municpe proviennent essentiellement des liens privilégiés que les maires successifs ont su établir soit avec le gouvernement de l'État d'Amazonas, soit directement avec "Brasilia".

Les relations sociales de dépendance, paternalisme et clientélisme, priment sur les rapports économiques. Carauari est bien une petite ville amazonienne.

Des communautés hors du monde

Sur le site de la future réserve, l'évaluation des populations est délicate car on enregistre d'une année sur l'autre de grandes variations dues à une importante mobilité liée aux saisons et aux activités. Chaque famille possède généralement deux maisons, une en zone inondable, à proximité du fleuve, l'autre à l'intérieur, en terre ferme. Bien qu'en période de pluie, on observe un repli de la population vers les terres hautes, la tendance actuelle est à l'installation définitive sur les berges du fleuve. L'organisme fédéral chargé de la prévention des grandes endémies, la Sucam, recense les populations par *seringal*. Il estime la population occupant l'aire prédéfinie pour la réserve à environ 2.500 personnes en 1986 et à 1.300 personnes en 1993.

La population de la réserve est essentiellement composée de descendants des Nordestins, ces travailleurs du Nordeste du Brésil, région particulièrement touchée par les sécheresses et qui fournit cycliquement un fort contingent de travailleurs à l'Amazonie. C'est une population coupée de ses racines nordestines, largement analphabète, faiblement métissée avec la population indigène. Les contacts avec la ville de Carauari sont très épisodiques, toutes les relations passaient par les patrons. À partir des années 80, après la distribution des importantes subventions des plans PROBOR qui visaient à une relance de la production de caoutchouc par des plantations d'hévéas, la collecte est abandonnée. Les patrons et leurs gérants se font de plus en plus rares, petit à petit les *seringueiros* n'ont plus d'interlocuteurs. L'Église catholique tente, dans le cadre de son travail d'évangélisation, de regrouper les travailleurs au sein du syndicat qui intervient dans la ville de Carauari. L'Église pousse au regroupement des familles dispersées jusqu'alors sur leur chemin de collecte. Trois noyaux urbains d'une centaine de personnes sont constitués afin de recevoir un minimum d'infrastructure : école et puits. Les communautés vivent un peu hors du monde.

Du *seringueiro* au *posseiro*

Au début du siècle, chaque *seringal* équivalait à une unité d'appropriation et d'exploitation avec un propriétaire bien identifié. Les familles de *seringueiros* y étaient attachées depuis des générations et

n'avaient aucun droit sur la terre, occupées à extraire le caoutchouc. La subordination était garantie par l'*aviamento* qui assurait le contrôle absolu du patron sur les moyens de commercialisation et le financement de la production et non par le droit de propriété.

Jusqu'à ces dernières années, les inquiétudes quant à l'avenir et les mouvements contestataires soutenus par l'Église n'ont jamais poussé à l'affrontement clients-patrons en terme de revendication sur les terres. Il s'agissait surtout de garantir aux *seringueiros* des conditions de travail décentes et de créer une identité professionnelle à travers la constitution des syndicats. C'est la disparition des patrons, l'abandon des *seringais* par leur propriétaire, les transferts aux héritiers et l'arrivée d'entreprises forestières souvent mal identifiées qui créent la crainte de l'expulsion et transforment ces mouvements en revendications à base territoriale. La demande d'ouverture de réserve est avant tout l'expression de l'insécurité foncière de la population. Car la situation est très confuse. Les titres de propriétés sont souvent douteux alors que les juridictions de l'Union, de l'État d'Amazonas, de la mairie, du Ministère de la Marine - qui possèdent les lacs et les *varzeas*¹ - se superposent. Dans le municípe, il n'y a pas de cadastre des terres rurales, ni de représentant de l'INCRA chargé d'en établir.

Les *seringueiros* sont ainsi propulsés dans une situation de triple fragilité:

Une fragilité foncière. La perte de l'activité de collecte de caoutchouc a fait surgir l'illégalité de la situation foncière des *seringueiros*: elle les a convertis en *posseiros*, en occupants de fait. Les communautés peuvent invoquer l'*usucapião* (droit de propriété après cinq ans d'usage agricole de la terre), mais l'issue d'un procès serait bien incertaine. Pour l'instant, il n'y a pas encore eu de conflits, car la présence des anciens *seringueiros* n'inquiète pas les propriétaires : l'occupation est marginale et le *seringal* est ainsi surveillé.

Une fragilité économique. L'effondrement du marché du caoutchouc a fait disparaître les patrons-acheteurs, sans que de nouvelles activités puissent assurer des revenus monétaires.

¹ berges inondables du fleuve qui occupent des kilomètres de terres très fertiles

Une fragilité identitaire. Dans cette région, les patrons semblent avoir été relativement cléments. Mais toutes les activités, toute la socialité des *seringueiros* passaient par eux. Ils réglèrent tous les aspects de la vie quotidienne. Le *seringueiro* ne possédait aucune autonomie. Sa liberté retrouvée ne peut être considérée comme une conquête, mais comme une conséquence de l'effondrement du système social qui était le sien depuis des générations. Elle est pour l'instant synonyme de désarroi. La quête d'un nouveau patron marque (et empoisonne) les relations que l'ancien *seringueiro* établit avec tous les visiteurs : hommes d'Église, politiques de la ville, chercheurs...

Les *seringueiros* qui ont pu s'organiser en association sous l'influence du MEB ont pu améliorer leurs conditions de vie, grâce à un fort encadrement et à des conditions de commercialisation de leur produit très favorables. Le statut de réserve extractiviste s'accompagne de programmes sociaux très attractifs pour une population extrêmement démunie.

Le statut de réserve extractiviste permet de satisfaire une revendication foncière et une demande de prise en charge. Il symbolise un nouveau contrat social : les anciens *seringueiros* sont reconnus comme gardiens du patrimoine par la société qui leur ouvre les droits à la solidarité nationale.

III. 3. Une réserve pour quoi faire ?

Devenir un agriculteur "comme les autres"..

La défense de la forêt n'a pas été évoquée comme raison pour ouvrir la réserve. Dans le municipe de Caruaru, la forêt n'est pas perçue comme un élément, moyen de travail ou réserve de ressources, menacé. Le *seringueiro* ne regrette pas son travail en forêt, qu'il juge dur et dangereux. Il demande à pouvoir devenir un agriculteur et à jouir de la fertilité naturelle de la forêt.

Le maire, qui a été élu grâce au soutien de l'Église et du MEB avec les voix des populations de l'intérieur, tente de développer la production agricole. D'importants moyens en lignes de crédit (obtenues

auprès de la Banque de l'État d'Amazonas- BEA) et en matériels sont offerts pour impulser un marché local. L'organisme national d'encadrement agricole, l'Emater, et la mairie financent et prennent en charge la distribution des semences, le transport des marchandises et l'achat des excédents. Ils entendent faciliter la vente directe des produits agricoles -principalement de la farine de manioc et des bananes- et affranchir les communautés des intermédiaires, s'inscrivant ainsi dans la philosophie des travaux du MEB. Du personnel originaire des communautés a été engagé pour la durée du mandat du préfet (4 ans) pour tenir le rôle d'"assistants sociaux". Les communautés du fleuve qui ont pour le moment peu diversifié leur production sont rapidement devenues d'importants producteurs de farine de manioc. La mairie tente d'assurer des débouchés à ces produits et de soutenir les prix¹ pendant que le MEB tente de rationaliser la vente par la constitution de stocks. Un grand projet de culture du haricot noir, sur champ collectif, a été lancé. Il n'est pas prévu d'exploiter les produits de la forêt.

Le manque de savoir-faire d'une population qui n'a jamais pratiqué qu'une agriculture de subsistance peu diversifiée, et l'éloignement de la ville représentent de lourds handicaps en terme de rentabilité économique, masqués pour l'instant par des subventions importantes et des actions relevant de l'assistance sociale et du paternalisme. Si le but de la mairie était uniquement d'approvisionner la ville, il y aurait des solutions plus immédiates que la promotion d'une agriculture en forêt.

La deuxième faiblesse se situe sur le plan agronomique. Si l'agriculture sur brûlis peut être conduite de façon satisfaisante dans le contexte actuel de disponibilité des terres, son expansion et son intensification doivent être limitées. Les projets mis en oeuvre par l'Emater concernent essentiellement l'agriculture commerciale. Ils sont très productivistes, avec recours aux engrais et aux pesticides, et ne proposent pas un système d'exploitation mais la promotion de quelques produits avec une tendance à la monoculture. Ils ne s'appuient pas sur la disponibilité et la valorisation de ressources locales. Le principe de l'agroforesterie est méconnu et les varzeas sont peu exploitées alors

¹ La mairie aurait acheté en un an plus de 1000 sacs de farine qui ne trouvaient pas preneur.

qu'elles représentent un potentiel agricole important. Ces projets se heurteront vite à des limites écologiques : risques phytosanitaires et baisse de la fertilité des sols.

La délocalisation de l'agriculture en forêt pourrait présenter l'avantage d'une grande disponibilité en terres et d'une potentialité de complémentarité de différents espaces de production (*varzea*/terre ferme, agriculture/extractivisme/pêche) inexistante autour de la ville. Encore faudrait-il organiser cette production dans une optique de développement durable. Or, l'exploitation des ressources de la forêt se limite pratiquement à une exploitation forestière destructive qui reproduit les excès et échecs de la mise en valeur de l'Amazonie menée sur les fronts de colonisation.

Protéger bois et lacs...

De par son histoire, le *seringueiro* connaît mal le potentiel productif de la forêt. S'il n'est évidemment pas un champion de la défense de la nature, il serait injuste cependant de lui faire porter toute la responsabilité des attaques contre la forêt alors que les organismes qui sont chargés de les prévenir sont totalement inefficaces.

La création d'une réserve extractiviste échappe totalement au pouvoir municipal. Elle suppose une politique de gestion des ressources naturelles qui ne s'inscrit pas dans les politiques productivistes de la mairie. En utilisant la "loi organique du municipe" qui fixe ses ambitions, la mairie peut faire passer quelques décrets de préservation qui resteront de toute façon sans effet. Le pouvoir d'action et les financements sont essentiellement tenus par l'État d'Amazonas (à Manaus) et par l'Union (à Brasília).

La représentation locale de l'IBAMA a pour mission de réglementer l'exploitation des ressources naturelles. Mais cette volonté apparaît irréaliste : le territoire est trop étendu et les moyens inexistant pour intervenir, contrôler ou réglementer¹. La législation est lourde et inapplicable. Les décrets se succèdent et sont souvent incom-

¹ Une seule personne couvre deux municipes (Carauari et Itamarati) et ne dispose d'aucun moyen sérieux. La mairie évalue à 100 000 m³ la quantité de bois sortie illégalement depuis un an.

préhensibles. Les fonctionnaires affectés dans ces petites villes perdent vite la capacité de comprendre et de faire appliquer les lois. Par ailleurs, les exigences pour entreprendre une exploitation forestière sont coûteuses et difficiles à réaliser sur le plan technique. Il faut présenter à l'IBAMA tout un dossier avec un relevé des espèces commerciales, un plan d'exploitation forestière assurant la régénération des espèces; il y a obligation de replanter, etc. Les plus puissants soumettent aux autorités des simulacres de plans d'exploitation effectués par des bureaux d'études. Et c'est finalement le petit producteur qui se voit infliger une amende quand il défriche un demi-hectare pour planter son manioc. D'une façon générale, l'évaluation de l'exploitation forestière est impossible face au manque de données fiables alors que tous les interlocuteurs dénoncent la coupe des arbres et la chaîne de corruption qui l'organise.

Car le bois est désormais le seul produit de la forêt qui rencontre une demande forte. L'*aviamento* régit toujours les rapports entre *seringueiros* et patrons. Des entreprises d'exploitation forestière et quelques sociétés multinationales interviennent, achètent et gèlent les terres en attendant des jours meilleurs. Elles échappent totalement au contrôle des autorités locales et se cachent derrière des intermédiaires.

Le poisson assure aux populations de l'intérieur leur subsistance. Il est recherché par des pêcheurs professionnels extérieurs à la région, qui approvisionnent Manaus. La raréfaction de cette ressource par une pêche prédatrice remettrait en cause la subsistance des populations de l'intérieur. L'église et le MEB ont réussi à convaincre les communautés de protéger le poisson en interdisant la pêche dans plusieurs lacs de reproduction. Un décret de la mairie appuie cette réglementation, mais il n'a pas de réelle valeur juridique. Ces lacs en effet, comme les *varzeas*, sont sous juridiction de l'Union, du Ministère de la marine. Ils sont situés dans les *seringais*, terres privées. L'IBAMA n'a pas les instruments juridiques nécessaires pour intervenir sur la gestion des lacs mais uniquement sur le contrôle de la pêche (normes des engins, calendrier), qu'il ne peut effectuer faute de moyens...

Quant à la politique municipale de relance de la pêche à travers la constitution d'une association des pêcheurs de la ville de Carauari, elle

va à l'encontre de toute idée de gestion de la ressource. Cette association s'organise en groupe de pression contre les réglementations visant à contrôler l'accès au poisson (statut foncier des lacs, décrets de l'IBAMA sur les périodes autorisées de pêche et sur les espèces protégées).

La réserve extractiviste ne sera viable que si l'accès aux ressources en bois et en poissons fait également l'objet d'une législation de préservation. Les communautés sont soumises à de fortes pressions de la part des patrons reconvertis en exploitants forestiers et il faut pouvoir les en protéger et leur permettre de satisfaire leurs besoins monétaires. Une interdiction pure et simple de l'exploitation forestière, telle qu'elle est apparue dans les premiers projets de réserves extractivistes, ne peut que favoriser la fraude et la corruption. Par ailleurs, si la ressource en poissons se raréfie, c'est l'équilibre alimentaire de ces populations qui est immédiatement touché.

Quel est l'organisme susceptible de prendre, et surtout de faire respecter, de telles décisions, alors que les populations, trop faibles pour assurer seules leur propre subsistance, ne sont pas en mesure de sauvegarder leur environnement ? Car si on adhère à l'idée que les populations locales sont les mieux placées pour contrôler l'usage des ressources naturelles, un certain nombre de préalables est indispensable. Il faut un minimum de cohésion sociale et d'intérêt collectif partagé pour que le contrôle sur les modalités d'accès aux ressources de la propriété commune soit efficace. Il faut un minimum de garanties en termes de droit foncier et de respect des règles démocratiques pour que les populations puissent s'affirmer comme des partenaires à part entière dans la défense de l'environnement. La priorité semble résider dans un programme d'appui en santé, en éducation et en encadrement technique.

III. 4. Que peut-on attendre d'une réserve ?

Toutes les questions qui ont surgi à Carauari sont inhérentes au processus de création des réserves analysé dans la première partie de cet article. On peut regretter que la lutte politique des *seringueiros* de

l'Acre pour la réforme agraire ait abouti à des unités de conservation renfermant des "populations traditionnelles". On peut regretter que celles-ci, de par leur histoire, ne soient justement pas les mieux armées pour assurer la protection de l'environnement dans un contexte politique et juridique qui ne peut, ou ne veut, les soutenir. On ne peut qu'accepter la revendication de devenir des agriculteurs comme les autres. Comment pourrait-il en être autrement ?

Au delà des conditions socio-politiques favorables, la gestion d'un territoire suppose une capacité de mobilisation collective alors que ces regroupements sont des créations récentes encore fragiles. Après de nombreuses années d'asservissement, les familles n'ont qu'une faible pratique des luttes communautaires et des notions très précaires de valorisation et de gestion à long terme des ressources. La difficulté de l'opération, en terme d'apprentissage social, exige un encadrement important. La cohésion sociale est à renforcer pour garantir le fonctionnement des systèmes de production.

Actuellement la création d'une réserve paraît la meilleure solution pour ces populations. Elle permettrait leur regroupement vers ces pôles de développement. Elle permettrait surtout d'assurer leur statut foncier et de les faire bénéficier de systèmes de santé, d'éducation, d'encadrement agricole, de coopératives... La réserve extractiviste doit être défendue comme la reconnaissance des droits des travailleurs de la forêt.

Dans son acceptation écologique, la réserve extractiviste, est censée être un terrain d'expérimentation de gestion collective des ressources naturelles. Les instigateurs doivent se garder de projeter sur des populations, qui n'ont pas toutes la combativité des *seringueiros* de l'Acre et dont le principal souci est la subsistance, une relation homme-nature largement idéalisée, en dehors de l'histoire et des rapports sociaux existants.

Dans tous les cas, le mode de fonctionnement de la réserve extractiviste devra être entièrement inventé. La volonté de diversifier la production et de développer l'agroforesterie, en déconnectant la réserve d'une conception de l'extractivisme un peu mythique et en

visant le marché local, ouvrent des perspectives nouvelles (Programa piloto, 1994). Bien sûr, le résultat de ces expériences dépendra de la capacité des populations à prendre en charge leur destin et leur territoire.

IV - LA CARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enfin, il faut s'interroger sur la nouvelle organisation du territoire qu'implique la création de réserves. Ces réserves paraissent se situer en dehors de l'histoire locale. Un grand nombre d'intervenants, ONG nationales et étrangères, relie ces réserves aux circuits internationaux, alors que leur intégration régionale est insignifiante. Leur nom même de réserve indique leur caractère exceptionnel et leur fragilité dans le mouvement général de mise en valeur de l'Amazonie. Par exemple, la demande d'ouverture d'une réserve extractiviste dans le municípe de Carauari, dans un lieu très difficile d'accès, est connue des ONG caritatives hollandaises (par l'intermédiaire de leurs prêtres), des chercheurs français (grâce à un accord de coopération internationale) mais reste totalement ignorée de la majorité des habitants de la ville la plus proche...

La création et la pérennité d'une réserve extractiviste ne peut s'envisager indépendamment du contexte régional sans risque d'aiguiser ou de réveiller des conflits d'utilisation des ressources. Comment imaginer les réserves encerclées de grandes exploitations ou de fronts de colonisation, avec des lots maintenant réduits à 10 ou 20 hectares, sans conflits ? A l'échelle de la région, la zone urbaine, sa périphérie rurale et les zones de l'intérieur ne fonctionnent pas en espaces interdépendants et complémentaires. Les richesses naturelles locales ne participent pas au développement régional. Toute la difficulté réside dans l'articulation à trouver entre un territoire protégé et une commune ou une région à développer. C'est tout le problème du contrôle et de la gestion des ressources qui se pose, alors que localement, la mairie est sans réel moyen d'action et que le gouvernement de l'État d'Amazonas est en guerre contre les écologistes. Le développement durable peut difficilement s'envisager dans des espaces atomisés, déconnectés du

territoire national mais pris en charge par des réseaux internationaux sans assises territoriales.

La carte de végétation du Brésil au 1:5.000.000, publiée en 1993 par l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) comporte une multitude de petits symboles noirs. Leurs définitions sont données dans le tableau intitulé "Unités de conservation du Brésil" et élaboré par l'IBAMA. Il s'agit de 35 parcs nationaux, de 23 réserves biologiques, de 38 forêts nationales, de 28 stations écologiques, de 7 réserves écologiques et de 8 réserves extractivistes. Ces symboles couvrent une superficie totale de plus de 30 millions d'hectares dont 28 millions se trouvent en Amazonie. Les réserves indigènes, supposées occuper 80 millions d'hectares, ne sont pas portées sur cette carte alors qu'un quart des unités de conservation empiète sur leur territoire.

Bien que l'on puisse émettre de sérieux doutes concernant la réalité de cette conservation (Parabólicas, 1994)¹ et considérer que ces 28 millions d'hectares représentent seulement 6% de l'Amazonie légale, les réserves extractivistes² n'en représentant que 0,6%, il n'en reste pas moins que cet affichage en "unités de conservation" est nouveau. L'Amazonie n'est plus présentée au Brésil, à destination d'un public étranger comme à destination des Brésiliens eux-mêmes, sous l'image d'une nouvelle frontière, d'une périphérie à intégrer à la modernité et à l'espace national. L'Amazonie est désormais le lieu de l'environnement. Les réserves extractivistes participent de cette nouvelle imagerie.

¹ En plus des doubles comptes avec les terres indigènes, on estime que 30% de la surface de ces unités de conservation font l'objet de demande de permis de prospection minière (Parabólicas, 94)...

² L'Amazonie légale couvre environ 500 millions d'hectares. Les 10 projets de l'INCRA et les quatre réserves "amazoniennes" couvrent 3 millions d'hectares.

BIBLIOGRAPHIE

- ALVIM P. de Tarso, 1995. - ...Ecologistes du désastre. *Le Monde des débats*, Janvier 1995 :16.
- ARNT, Ricardo (ed.) (1994). *O destino da floresta : reservas extrativistas e desenvolvimento sustentável na Amazônia*. Rio de Janeiro, Relume-Dumara. 276 p.
- AUBERTIN Catherine (1995). Les "réserves extractivistes" : un nouveau modèle pour l'Amazonie ? *Natures Sciences Sociétés*. vol.3 n°2.
- AUBERTIN Catherine, et LENA Philippe (Éditeurs scientifiques) (1986). *Frontières : mythes et pratiques*. Cahiers des Sciences humaines vol. 22 (3-4) .
- AUBERTIN Catherine et PINTON Florence (1993). *Rapport de mission à Carauari (AM) : le pouvoir local face à l'exploitation des ressources naturelles*. Programme INPA/ORSTOM : Extractivisme en Amazonie centrale. Contrat UNESCO, 19 p. miméo + annexes.
- BECKER Bertha (1990). *Fronteira amazônica : questões sobre a gestão do território*. Brasília, Editora UnB, 219 p.
- CARTA DE CURITIBA (1988). *Seminário : Planejamento e gestão do processo de criação de reservas extrativistas na Amazônia*. Instituto de estudos amazônicos. Curitiba. 12-16 setembro 1988.
- CNS, Conselho nacional dos seringueiros, Sindicato dos trabalhadores rurais de Xapuri, Central unica dos trabalhadores (CUT) (1989). *Chico Mendes*. 35 p.
- DERICKX João, 1992 - *No coração da Amazonia : Jurua, o rio que chora*. Petropolis, éd. Vozes. 181p.
- DIARIO OFICIAL, 1990 - Decreto n° 98.897 - de 30 de Janeiro de 1990. Dispõe sobre as reservas extrativistas e dá outras providências. p. 115.

FEARNSIDE Ph., 1995. - Désastres écologiques... *Le Monde des débats*, Janvier 1995:15-16.

IBGE, Instituto brasileiro de geografia e estatística, 1993 - Mapa de vegetação do Brasil. 1:5 000 000.

LESCURE J.P., PINTON F. et EMPERAIRE L. (1994). *Man and forest products in central Amazonia : a multidisciplinary approach of extractivism*. Extractivism in the Amazon. MAB DIGEST, UNESCO.

LÉNA Ph. , 1995. - Une nature à reconquérir. *Le Monde des débats*, Janvier 1995:17.

PARABOLICAS, 1994. - *Mineração ameaça unidades de conservação*. déc. 94, n°2.

PINTO, L. F., 1995. - Une forêt et des hommes. *Le Monde des débats*, Janvier 1995:14-15

PROGRAMA PILOTO para proteção das florestas tropicais do Brasil, 1994 - Projeto reservas extrativistas. Subprograma de manejo de recursos naturais e unidades de conservação. Governo do Brasil, BIRD, CUE, Juillet 1994, 138 p. multigr.

WEBER Jacques et REVERET Jean-Pierre, 1994. - *Biens communs : les leurres de la privatisation*. Une terre en renaissance. Savoirs n°2, *Le Monde diplomatique*. p. 71-73.

Albaladejo Christophe
et Tulet Jean-Christian, coord.

Collection Recherches et Documents -Amériques latines
dirigée par Joëlle Chassin, Pierre Ragon et Denis Rolland

Dernières parutions:

- BLANCF.-L., *Médecins et chamans des Andes*, 1995.
BLANCPAIN J.-P., *Les Araucans dans l'histoire du Chili*, 1995.
BLEEKER P., *Exils et résistance. Eléments d'histoire du Salvador*, 1995.
CLICHEP., *Anthropologie des communautés indiennes équatoriennes, Diable et patron*, 1995.
EBELOT A., *La guerre dans la Pampa. Souvenirs et récits de la frontière argentine, 1876-1879*, 1995.
ENTIOPE G., *Nègres, danse et résistance. La Caraïbe du XVIIe au XIXe siècle*, 1996.
GRUNBERG B., *La conquête du Mexique*, 1995.
GUICHARNAUD-TOLLIS M., *Regards sur Cuba au 19ème siècle*, 1996.
MERIENNE-SIERRA M., *Violence et tendresse. Les enfants des rues à Bogota*, 1995.
ROUX J.-C., *L'Amazonie péruvienne. Un Eldorado dévoré par la forêt, 1821-1910*, 1994.
SARGET M.-N., *Système politique et parti socialiste au Chili*, 1994.
SIGAL S., *Le rôle politique des intellectuels en Amérique latine*, 1995.
SILVA-CACERES R., *L'arbre aux figures. Etude des motifs fantastiques dans l'oeuvre de Julio Cortazar*, 1996.
TARDIEU J.-P., *L'inquisition de Lima et les hérétiques étrangers, XVIe-XVIIe siècles*, 1995.
TATARD B., *Juan Rulfo photographe*, 1994.
TEITELBOIM V., *Neruda, une biographie*, 1995.
TERRAMORSI B., *Le fantastique dans les nouvelles de Julio Cortazar*, 1995.
VASCONCELLOS E., *La femme dans le langage du peuple au Brésil*, 1994.
YEPEZ DEL CASTILLO I., *Les syndicats à l'heure de la précarisation de l'emploi. Une approche comparative Europe-Amérique latine*, 1994.
CONDORI P., *Nous, les oubliés de l'Altiplano. Témoignage d'un paysan des Andes boliviennes recueilli par F. Estival*.
BASTIDER , *Les amériques noires. 3e édition*, 1996.
FREROT C., *Echanges artistiques contemporains. La France et le Mexique*, 1996.
HÉBRARD V., *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours. 1808-1830*, 1996.

© Éditions L'Harmattan, 1996
2-7384-4651-5

LES FRONTS PIONNIERS DE L'AMAZONIE BRÉSILIENNE

La formation de nouveaux territoires

L'Harmattan

5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.

55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9